

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 24 (1916)
Heft: 10

Artikel: Notices généalogiques
Autor: Ritter, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grandson, de Malingre, de Martin Le Franc, de Jean Bagnyon et de Jacques de Bugnin, c'est du côté de la France du Nord qu'on le voit se tourner. Quant au langage parlé, le Pays de Vaud avait le sien propre, qui est dérivé tout droit du latin, et qui n'a rien emprunté aux autres dialectes sortis de la même source.

D'autre part, où sont les traces de cette adhésion absolue, de ces hommages que le XVII^e siècle français aurait obtenus dans le Pays de Vaud? En ces temps bernois, cette contrée était malheureusement bien endormie, et je ne sais trop ce qu'on trouverait, si l'on s'attachait à relever chez les écrivains vaudois, depuis la première représentation du *Cid* jusqu'à la mort de Fénelon, ce qu'ils ont pensé, ce qu'ils ont dit de la littérature française du siècle de Louis XIV. C'est plus tard seulement, c'est au temps de Voltaire, que la société vaudoise a été véritablement attentive au mouvement littéraire du grand pays voisin.

Eugène RITTER.

NOTICES GÉNÉALOGIQUES. V. ¹

Tableaux de quartiers. — La famille Vinet.

On sait que les arbres généalogiques peuvent se présenter sous deux formes. Dans l'une, le point de départ chronologique est au haut de la page, où l'on place un premier ancêtre, dont les *descendants* se rangent, génération par génération, sur les lignes qui se succèdent, de haut en bas. — Dans l'autre, le nom de la personne dont on part est placé au bas de la page. Au-dessus, ses *ascendants* se placent sur des lignes successives, par groupe de deux (père et mère), de quatre (grands-pères et grands-mères), de huit (arrière-grands-pères et arrière-grands-mères), de seize (trisaïeuls et trisaïeules), de trente-deux (quartaïeuls et quartaïeules). Un

¹ Voir la *Revue historique vaudoise*, 1900, 1904, 1906.

arbre de cette espèce, qui peut s'appeler *arbre ascendantal*, s'appelle aussi tableau de huit, de seize, de trente-deux quartiers. Dans les publications généalogiques, ces arbres-là sont beaucoup plus rares que les autres.

L'*Almanach généalogique suisse*, qui a donné dans ses quatre volumes ¹ des notices sur plus de quatre cents familles suisses, n'a publié qu'une quinzaine de ces tableaux de quartiers; la plupart nous montrent la suite des ancêtres de divers magistrats bernois. Il y en a un seul qui intéresse le canton de Vaud, c'est l'arbre ascendantal de Pierre de Goumoëns : ce personnage vivait encore en 1604, date de son testament; sa grand'mère maternelle, mariée en 1484, était Charlotte de Luxembourg, qui comptait parmi ses ancêtres des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Chypre et de Jérusalem.

Chacun, s'il en a le loisir, peut dresser un arbre ascendantal, soit pour lui-même, soit pour tel personnage qui l'intéresse. Les premières cases sont faciles à remplir. Chacun connaît ses père et mère, grands-pères et grands-mères. Au-delà, il faut interroger les vieillards, consulter des papiers de famille; enfin, faire des recherches dans les archives. Les difficultés croissent à mesure qu'on avance, et trop souvent il faut se résigner à laisser des cases vides. Dans les arbres ascendants de Jean-Jacques Rousseau, de M^{me} de Staël, de Sismondi, du général Dufour, on peut remplir les huit cases des bisaïeuls et bisaïeules; les vides commencent déjà au degré suivant. — Dans l'arbre ascendantal de M^{me} de Gasparin et celui de Victor Cherbuliez, les cases vides ne commencent qu'aux quartaïeuls.

Ces tableaux de quartiers jettent évidemment beaucoup de jour sur la situation sociale d'une personne. A vrai dire, un de mes collaborateurs, M. Ferdinand Reverdin, me disait

¹ Ils ont paru à Bâle, en 1905, 1907, 1910 et 1913.

que chaque fois qu'il avait entrepris, devant un de ces arbres, de donner à chacune des familles qui figuraient là un chiffre : 6, 6, 4, 3, 2, 1 ou zéro, comme dans un examen, d'après le rang social de cette famille; qu'ensuite il avait fait le total et pris la moyenne, il n'avait guère été satisfait du résultat de son calcul : les chiffres s'étaient émoussés les uns contre les autres, en sorte qu'il arrivait presque toujours à un chiffre moyen, sans signification bien nette. — C'était la suite naturelle du procédé qui consiste à tout mêler pour chercher la moyenne; il vaut mieux au contraire laisser distinct ce qui est distinct. Chaque famille a sa situation dans la société; il est généralement facile de la déterminer.

Il serait intéressant de dresser ces tableaux de quartiers pour quelques-uns des hommes distingués qui sont nés dans le canton de Vaud : Benjamin Constant, le général Jomini, Alexandre Vinet, le peintre Gleyre. Tout est à faire à cet égard. La tâche serait relativement facile pour Benjamin Constant, qui était de famille noble. Mais si l'on voulait dresser son arbre ascendantal, sans rien avoir que ce qui a été publié jusqu'ici, les cases vides commenceraient déjà à la troisième rangée, celle où sont les arrière-grands-mères.

* * *

M. Henri Lecoultre, dans son intéressant opuscule : *Le père d'Alexandre Vinet*¹, a tracé une esquisse de l'histoire de la famille Vinet. Elle descend, dit-il, d'accord avec M. Rambert, d'un réfugié français. C'est un dire qui n'a d'autre appui qu'une tradition de famille, et l'on sait ce que valent ces traditions. M. Lecoultre donne heureusement d'autres renseignements plus sûrs, qui nous permettent d'établir ce qu'on appelait au XVII^e siècle une *descente* :

¹ Lausanne, librairie Payot, 1892, 221 pages.

Louis VINET, † 1777, à 77 ans,
justicier de Crassier, en 1727,
épousa *Rose* Clerc, de Môtiers-Travers.

Alexandre-Rodolphe VINET, † 1801,
secrétaire de la commune de Crassier,
épousa N. Martin, de Château-d'Œx, † 1812.

Marc VINET, 1770-1822,
secrétaire du Dép^t vaudois de l'Intérieur,
épousa Jeanne-Etiennette Baud, de Céligny.

Alexandre VINET, né 17 juin 1797.

J'ai voulu voir si les archives de Genève ne contiendraient pas quelque document qui pût enrichir ce petit tableau; je n'ai trouvé que peu de chose.

Dans les minutes du notaire genevois Marc Vignier, sixième volume, à la date du 26 décembre 1744, on voit le contrat du mariage de Rose Vinet, fille de Louis Vinet, de Crassier, et de *Louise* Clerc, avec François Rougissard, lapidaire, natif de Genève, fils de Pierre Rougissard et d'Anne Bartholoni. Le mariage avait été conclu et accompli au mois de juillet précédent, en l'église du Seigneur et assemblée des fidèles. La dot était de mille florins (monnaie de Genève) reçus tant en argent, meubles et effets de ménage, que pour la valeur *du* garde-robe de la dite Rose Vinet : garde-robe de sapin, à deux portes.

Les jeunes époux s'établirent à Genève, rue du Temple. Un enfant, qui leur naquit en 1745, mourut au bout de peu de jours. La mère ne lui survécut pas longtemps, paraît-il,

puisque François Rougissard se remaria en 1747 ; il mourut lui-même au printemps de 1751, à trente-quatre ans.

C'est dans les registres de Crassier, sans doute, qu'on trouverait les dates précises de la naissance, du mariage et de la mort de Rose Vinet, qui était la grand'tante du célèbre théologien.

Les minutes d'un autre notaire genevois, Gédéon Mallet, au huitième volume, nous offrent, à la date du 14 juin 1793, le contrat de mariage de Jeanne-Françoise (qui signe *Fanchette*), fille de Louis Vinet et de Marie Dizerens, de Crassier, avec Bernard-Pierre, fils de feu Charles Miraillet. La fiancée était aidée des avis et conseils de son frère Jean-Etienne Vinet ; celui-ci, le 11 janvier 1796, épousa à Saconnex la belle-sœur de sa sœur : Jeanne-Gabrielle, fille de feu Charles Miraillet.

Nous avons vu plus haut que Jeanne-Etiennette Baud, la mère d'Alexandre Vinet, était originaire de Céligny. En cherchant sa naissance dans le registre des baptêmes de cette paroisse, j'y ai trouvé la mention de plusieurs Jeanne-Etienne Baud¹, ce qui me faisait hésiter. Heureusement, je me suis rappelé que la mère de Vinet avait un frère, Henri Baud. C'est ce qui m'a permis de dresser ce petit arbre généalogique :

Gabriel BAUD.

|

Jean-Marc-Louis Baud

épousa, 5 mars 1757, Marie-Alexandrine Baud.

Jean-Henri Baud,
né 22 mai 1763.

Jeanne-Etienne Baud,
née 4 mars 1768.

¹ Le registre de Céligny n'emploie pas la forme *Etiennette* ; on y trouve toujours *Etienne*, qu'il s'agisse de garçons ou de filles, comme si ce prénom était analogue à celui de *Camille*, qui peut s'employer pour les deux sexes.

Jeanne-Etiennette Baud avait quatre sœurs; deux d'entre elles sont mortes en bas âge; l'une des deux autres, M^{me} De la Rottaz, a été la mère de M^{me} Alexandre Vinet.

Eugène RITTER.

LA FIN DU CULTE CATHOLIQUE A LUTRY

[1535-1537]

(SUITE)

Puis, sur la proposition du conseiller François Blanchet, on décide de convoquer le Conseil général pour le dimanche suivant 10 décembre afin de lui faire confirmer les délibérations précédentes.

Sur ces entrefaites, la conquête du Pays de Vaud étant achevée, LL. EE. de Berne promulguèrent, en date du 25 décembre 1536, leur Édit de Réformation², qui supprimait purement et simplement toutes les cérémonies de l'Église romaine et ordonnait la sécularisation des biens ecclésiastiques.

Comment fut-il appliqué à Lutry? C'est ce que nous verrons plus loin. En attendant la question des vêtements sacerdotaux est remise à l'ordre du jour.

Le mercredi après Noël (27 décembre 1536).

« Le Conseil ayant été réuni par ordre de Monsieur le
» mayor celui-ci, de la part de LL. EE. de Berne, a exposé
» que le grand gouverneur de Lausanne lui a de nouveau
» réclamé les vêtements d'église. On a renvoyé à jeudi pour
» lui répondre, malgré les précédentes résolutions d'attendre
» l'arrivée des commissaires.

» Item Guillaume Carrat rapporte que ceux de Saint-Sa-
» phorin et de Corsier doivent venir en Conseil, jeudi, pour
» conférer sur le même sujet. »

² Grenus : *Documens sur le Pays de Vaud.*